

MAIRIE
DE
BRENNILIS
FINISTÈRE

Code Postal : 29690
Tél. 98.99.61.07
Fax 98.99.67.67

ARRETE portant avancement d'échelon à l'ancienneté
minimale de Mlle PLASSARD Sylvie, secrétaire de
Mairie.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE COMMUNE DE BRENNILIS
29690 BRENNILIS

VU LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982 MODIFIEE, RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTES DES COMMUNES, DES DEPARTEMENTS ET DES REGIONS,
VU LA LOI N° 83-634 DU 13 JUILLET 1983 MODIFIEE, PORTANT DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES,
VU LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE, PORTANT DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES A LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE,
VU LE DECRET N° 96-101 DU 06/02/1996 AVEC EFFET DU 01/08/1995, FIXANT L'ECHELLE INDICIAIRE APPLICABLE A CE GRADE,
VU LE DECRET N° 96-101 DU 06/02/1996 AVEC EFFET DU 01/08/1995, FIXANT LA DUREE DE CARRIERE APPLICABLE A CE GRADE
CONSIDERANT QUE MLE PLASSARD SYLVIE
REMPLENT LES CONDITIONS D'ANCIENNETE ET QUE SA VALEUR PROFESSIONNELLE JUSTIFIE UN AVANCEMENT D'ECHELON A L'ANCIENNETE MINIMALE,
CONSIDERANT QUE LA COMMISSION PARITAIRE A PRIS CONNAISSANCE DE CET AVANCEMENT,

A R R E T E

ARTICLE 1: LA SITUATION DE MLE PLASSARD SYLVIE
NE(E) LE 25/02/66 EST ETABLIE COMME SUIT :

I	SITUATION ACTUELLE	I	SITUATION NOUVELLE	I
I	A COMPTER DU 01/08/1998	I	A COMPTER DU 01/02/2000	I
I	04 ECHELON	I	05 ECHELON	I
I	IB 461 IM 401	I	IB 481 IM 416	I
I	ANCIENNETE DANS L'ECHELON	I	RELIQUAT D'ANCIENNETE	I
I	00 AN(S) 00 MOIS 00 JOUR(S)	I	00 AN(S) 00 MOIS 00 JOUR(S)	I

ARTICLE 2: LE SECRETAIRE GENERAL EST CHARGE DE L'EXECUTION DU PRESENT ARRETE QUI SERA:

- TRANSMIS AU REPRESENTANT DE L'ETAT,
- TRANSMIS AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION,
- TRANSMIS AU COMPTABLE DE LA COLLECTIVITE,
- NOTIFIE A L'INTERESSE(E).

FAIT A : BRENNILIS
LE : 14 Février 2000



LE MAIRE

- . CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITE LE CARACTERE EXECUTOIRE DE CET ACTE,
 - . INFORME QUE LE PRESENT ARRETE PEUT FAIRE L'OBJET POUR EXCES DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE LA PRESENTE NOTIFICATION.
 - . NOTIFIE LE 14.02.00
- SIGNATURE DE L'AGENT

[Handwritten signature]

COURRIER ARRIVE
21.FEV.2000
SÔUS-PREFECTURE